

Commune de Notre Dame de Riez

Extrait du registre des délibérations Séance du 27 juin 2022

Le vingt-sept juin deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT Corinne, THIBAUD Stéphanie, MM : BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé ayant donné procuration : Mme SIONNEAU Dominique à M. Hervé BESSONNET, Mme NERAUDEAU Delphine à M. CROCHET Jean.

Excusés : Mmes DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, M. VITALIEN Anthony.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/06/2022

Date d'affichage : 22/06/2022

A été nommé secrétaire : M. CROCHET Jean

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : **Opération foncière : acquisition d'une parcelle (modificatif). Le Conseil Municipal, accepte cet ajout à l'unanimité.**

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2022_06_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : organisation des instances

2022_06_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 10 Avenant n° 1

2022_06_03 – Urbanisme : rétrocession de parcelles de voirie

2022_06_04 – Lotissement privé "Les Œillets" : nom de rue

2022_06_05 – Opération foncière : acquisition d'une parcelle (modificatif)

2022_06_06 – Fiscalité : Taxe foncière – Exonération de 2 ans des constructions neuves

2022_06_07 – Location de barnums : tarifs

2022_06_08 – Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

2022_06_09 – Règlement de formation

2022_06_10 – Charte du télétravail

2022_06_11 – Cimetière : modification du règlement intérieur

2022_06_12 – Charte d'accessibilité de la Vendée : nomination des référents accessibilité et handicap

2022_06_13 – Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée : rapport 2021

2022_06_14 – Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

2022_06_01 – **Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : organisation des instances**

Le bureau communautaire a adopté lors de sa séance du 9 juin 2022 une nouvelle organisation des instances de l'Agglomération pour faire suite à la création de la Communauté d'Agglomération.

Création du groupe de travail "PLUi" dans lequel chaque commune est représentée par son Maire.

Maintien des conseils d'exploitation "Assainissement" et Collecte et traitement des ordures ménagères".

Maintien de la composition du CIAS.

Suppression des groupes de travail "Informatique" et "Développement numérique".

Suppression du groupe de travail "Finances/RH".

Reconduction des groupes de travail suivants :

Développement économique

Habitat-Logement

Travaux

Voirie-Ingénierie

Sécurité

Culture

Sports

Transports-Mobilités-Pistes cyclables

Défense contre la mer-Développement durable

Pour les groupes de travail reconduits, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle le nom des représentants actuels et procède à la désignation des représentants futurs.

Pour rappel :

Conseil d'exploitation "Assainissement" : Hervé BESSONNET et Jean CROCHET

Conseil d'exploitation "Traitement des ordures ménagères" : Alain THUÉ

Composition du CIAS : Dominique SIONNEAU et Corinne SAINTURAT pour la section Enfance Jeunesse

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité, désigne :

Groupes de travail :

Développement économique : Jean CROCHET

Habitat-Logement : Jocelyn POTIER

Travaux : Dominique SIONNEAU

Voirie-Ingénierie : Jean CROCHET

Sécurité : Jérôme BRUN

Culture : Dominique SIONNEAU

Sports : Anthony VITALIEN

Transports-Mobilités-Pistes cyclables : Séverine BESSONNET pour la section Transports et Mobilités, Jocelyn POTIER pour les pistes cyclables

Défense contre la mer-Développement durable : Jocelyn POTIER

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2022_06_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 10 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 10 doit faire l'objet d'un avenant.

Lot n° 10 Revêtements de sols – Murs céramiques : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 31 190,18 € HT qui a pour objet un ragréage sur 613 m² et une chape liquide sur 275 m².

Attributaire : Société TOUZEAU GÉRALD

Marché initial : 20210110 - montant : 88 287,88 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 31 190,18 € HT

Nouveau montant du marché : 119 478,06 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot n° 10 Revêtements de sols – Murs céramiques : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 31 190,18 € HT qui a pour objet un ragréage sur 613 m² et une chape liquide sur 275 m².

Attributaire : Société TOUZEAU GÉRALD

Marché initial : 20210110 - montant : 88 287,88 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 31 190,18 € HT

Nouveau montant du marché : 119 478,06 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2022_06_03 – Urbanisme : rétrocession de parcelles de voirie

Monsieur le Maire propose de régulariser la rétrocession des parcelles de voiries suivantes à titre gratuit dans le domaine public de la commune.

Tableau en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Approuve l'acquisition à titre gratuit des parcelles indiquées dans le tableau en annexe,

Précise que les frais de bornage seront à la charge de la commune ainsi que les frais d'actes et divers relatifs à ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2022_06_04 – Lotissement privé "Les Œillets" : nom de rue

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Œillets", Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à la rue.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour proposer un nom.

Propositions de noms (ces noms sont en rapport au lieu) :

- Rue du Parc à la Jument
- Rue des trois Boisselées
- Rue du Jardin de la Gare

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide :

De retenir le nom de rue suivant pour le Lotissement "Les Œillets" : "Rue du jardin de la Gare".

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2022_06_05 – Opération foncière : acquisition d'une parcelle (modificatif)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2022_03_09

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_03_09 du 28 mars 2022 acceptant l'acquisition de la parcelle n° AB 63 située 8 rue des Forges.

Suite à un oubli, il convient d'annuler et remplacer la délibération susvisée acceptant cette vente en donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte ainsi que les documents afférents à ce dossier.

La Commission Urbanisme s'est réunie le 23 mars 2022 pour évoquer l'acquisition d'une parcelle située au 8 rue des Forges.

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'échange entre les membres de cette commission.
Nous avons reçu un avis du Domaine sur la valeur de ce bien, cadastré section AB 63 d'une superficie de 617 m2 en vue de procéder à son acquisition dans la perspective de l'extension de l'école.
Le bien a été estimé par le service des domaines à 153 000 € hors droits d'enregistrement avec une marge de 10 % soit 168 300 €.
La famille a accepté la vente de cette parcelle au prix de 168 300 €.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,
Accepte d'acquérir cette parcelle au prix de 168 300 €
Précise que les frais d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par la commune
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte et les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Fiscalité : Taxe foncière – Exonération de 2 ans des constructions neuves

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_09_05 du 13 septembre 2021 décidant de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 90 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'état prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Nous avons reçu une remarque des services fiscaux sur la délibération susvisée car auparavant l'exonération était supprimée.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de maintenir la décision prise lors de la séance du 13 septembre 2021 (délibération 2021_09_05) et de ne pas redélibérer.

2022_06_06 – Location de barnums : tarifs

La commune de Notre-Dame-de-Riez dispose de barnums.

Monsieur le Maire propose de les mettre à disposition prioritairement aux associations communales à titre gratuit et aux administrés à titre payant.

Pour cela, il est nécessaire de fixer un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide
D'appliquer un tarif de location à hauteur de 50 € par barnum par évènement
Précise qu'il sera demandé une caution de 300 euros par barnum loué.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 1)

2022_06_07 – Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57,

Vu le III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57,

Vu l'avis du comptable public en date du 21 juin 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan de compte abrégé pour la commune de Notre Dame de Riez au 1^{er} janvier 2023,

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité, décide :
D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57,
De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
Budget principal
Budget CCAS

Que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis (en proportion du temps effectivement écoulé),

Que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées,

Que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif,

De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres,

De constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_08 – Règlement de formation

Nous avons saisi le Comité Technique du Centre de Gestion de la Vendée pour demander un avis sur notre projet de règlement de formation destiné aux agents communaux.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer ce règlement de formation qui sera remis à l'ensemble des agents communaux.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte le projet de règlement de formation,

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent règlement et toutes pièces afférentes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_09 – Charte du télétravail

Nous avons saisi le Comité Technique du Centre de Gestion de la Vendée pour demander un avis sur notre projet de charte de télétravail.

Le Comité Technique a émis un avis favorable du collège des employeurs et une abstention du collège des salariés car il n'est pas précisé que les apprentis peuvent bénéficier du télétravail.

Monsieur le Maire propose de valider cette charte et de l'autoriser à la signer.

Bénéficiaires : fonctionnaires stagiaires et titulaires, contractuels et apprentis

Le télétravail s'appliquera uniquement au personnel administratif et d'animation de la Mairie. Il est précisé que le télétravail pourra être mis en place seulement en dehors des périodes d'ouverture de la Mairie et du Point d'Information Touristique pour les agents d'accueil (population, urbanisme, point d'information touristique).

Le personnel technique n'est pas concerné car les activités du service technique ne sont pas compatibles avec le télétravail.

Durée : 1 jour par semaine maximum

Mise à disposition de matériel informatique

Respect du même temps de travail – Rapport écrit sur le travail exécuté en télétravail

Pas d'indemnisation

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,
Accepte le projet de charte du télétravail,
Autorise Monsieur le Maire à signer la présente charte et toutes pièces afférentes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_10 – Cimetière : modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_12_02 du 7 décembre 2020 approuvant le règlement du cimetière.

Suite à une erreur matérielle à l'article 37, il convient de modifier l'avant dernier paragraphe concernant l'inversion des mesures de longueur et de hauteur des inscriptions sur les plaques du jardin du souvenir, à savoir :

10 cm de hauteur * 15 cm de longueur au lieu de 10 cm de longueur * 15 cm de hauteur.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Accepte la modification sur l'article 37 à savoir 10 cm de hauteur * 15 cm de longueur au lieu de 10 cm de longueur * 15 cm de hauteur

Précise que l'article 37 du règlement intérieur du cimetière sera ainsi modifié

Les autres articles restent inchangés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_11 – Charte d'accessibilité de la Vendée : nomination des référents accessibilité et handicap

Les services de l'état et l'association des Maires de Vendée représentée par sa présidente Anne-Marie COULON nous invitent à nous engager dans le déploiement d'une charte d'accessibilité vendéenne.

Afin de créer un maillage capable de répondre aux problématiques de l'accessibilité et du handicap sur l'ensemble des communes de Vendée, il faut leur transmettre les noms et coordonnées des référents ou référents accessibilité et handicap.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers.

Madame Sabrina GARREAU émet le souhait d'être référente.

Madame Sabrina GARREAU ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Désigne Madame Sabrina GARREAU, conseillère municipale, en qualité de référente accessibilité et handicap sur la commune de Notre Dame de Riez.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_12 – Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée : rapport 2021

Nous avons reçu le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2021 de l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée. Ce rapport a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2021 de l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée,

Emet un avis favorable à ce rapport.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022_06_13 – Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020_05_04 du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

- 2022_3 : Mairie : chauffage et climatisation de l'étage

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_05_01 du 16 mai 2022 concernant l'acceptation du devis de la Société MD OUEST de Saint Hilaire de Riez pour l'installation d'un chauffage / climatiseur à l'étage de la Mairie pour un montant de 13 055,04 € HT.

La Société MD OUEST nous a proposé un nouveau devis, en raison du délai du 1^{er} devis datant de janvier 2022, d'un montant de 13 785,55 € HT.

Monsieur le Maire a accepté le nouveau devis de la Société MD OUEST.

La livraison et l'installation seront effectuées à partir du 4 novembre 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Divers

Prochaines dates de Conseil (sous réserve de modification ultérieure) :

- Lundi 25 juillet 2022
- Lundi 12 septembre 2022

Fin de réunion : 22h30.

En mairie, le 1 juillet 2022

Le Maire

Hervé BESSONNET

